

Que reproche l'Eglise à la contraception ?

Publié le 18 juillet 2019 · Abbé François Knittel · 8 min de lecture



Image : Jacques Gamelin, *Le mariage de Tobie et de Sara*

L'article précédent a énoncé les différentes condamnations de l'Eglise contre la contraception. Quel en est le fondement ?

9. Que reproche l'Église à ces méthodes ?

Elles s'opposent à la nature du mariage.

On prétend par la contraception séparer artificiellement les deux fins du mariage (procréation/éducation des enfants – soutien mutuel). Or, ces deux fins sont conjointes et hiérarchisées et il n'appartient pas à l'homme de les séparer et de les opposer dialectiquement sans faute grave^[1]. Que l'homme ne sépare donc point ce que Dieu a uni !

Chez les animaux sans raison, la contraception n'existe pas : pour eux union et génération sont indissolublement liées sans qu'ils le sachent. Pour les hommes, ce lien qu'ils connaissent peut être brisé par la liberté humaine. Or, briser par la liberté l'œuvre de Dieu, c'est pécher. Nous pouvons donc conclure que la contraception s'oppose à tout mariage, naturel ou chrétien.

Elles conduisent à un abus peccamineux des satisfactions sensibles.

Pour que nous satisfassions aux nécessités de notre nature (ex : nourriture, génération, etc...), Dieu a attaché à certains devoirs une satisfaction sensible, un plaisir corporel. Celui-ci sera d'autant plus intense que le devoir à accomplir sera plus grave^[2]. On remarque ainsi que ceux qui ont perdu le sens du goût n'ont plus envie de se nourrir. Bien qu'ils connaissent théoriquement la nécessité pour l'homme de se sustenter, en l'absence de tout plaisir sensible, ce devoir leur devient très onéreux^[3].

Il est donc contraire à l'ordre des choses de séparer le plaisir de l'accomplissement du devoir qu'il est sensé favoriser. Or, c'est bien là la caractéristique de toute contraception. Que tous les actes conjugaux en ne soient pas féconds, cela dépend des dispositions de la nature. Mais que l'acte conjugal soit vicié par des précautions antérieures ou postérieures, cela dépend de la liberté de l'homme et c'est là où le péché s'insinue. La contraception est donc un péché même pour les gens non mariés. C'est pour eux un péché supplémentaire qui se rajoute à celui des rapports sexuels hors d'une union légitime.

Elles engendrent un esprit contraceptif.

Le principe fondamental de l'esprit contraceptif s'énonce ainsi : le plaisir à tout prix. Par la technique, l'homme prétend se libérer de ses responsabilités. Il augmente ses satisfactions sensibles sans être exposé jamais à subir les conséquences de ses actes : ici la génération éventuelle consécutive aux actes conjugaux posés. Cet esprit contraceptif du plaisir à tout prix conduit logiquement à admettre ensuite l'avortement, l'homosexualité et toutes les pratiques contre-nature. Si le seul critère d'action est la satisfaction propre, tout devient permis pourvu que le plaisir soit au bout.

Certes, parmi ceux qui admettent la contraception, beaucoup refusent l'avortement et les autres pratiques contre-nature. Mais ils ont mis le doigt dans un engrenage qui les conduira logiquement à admettre, qu'ils le veuillent ou non, en réalité ou en pensée, tôt ou tard, toutes les dépravations morales ou du moins à ne plus pouvoir s'y opposer.

10. Quelles sont les autres conséquences de la contraception ?

Certains contraceptifs ont des effets abortifs.

Quelques contraceptifs (ex : la pilule abortive R.U.486, le stérilet, la pilule dite du lendemain) ont un effet abortif certain : c'est d'ailleurs uniquement à ce titre qu'ils sont utilisés en tant que moyens de contraception. Dans ces cas-là, l'avortement précoce est directement recherché et c'est un homicide direct (même si on ne peut déterminer avec certitude combien de fois il a été commis).

Quant aux pilules anti-conceptionnelles, leur action est diverse : certaines suspendent l'ovulation (sous l'effet des œstrogènes) ; d'autres empêchent la rencontre du spermatozoïde et de l'ovule en produisant une glaire qui y fait obstacle ou rendent la matrice inapte à la nidation d'un ovule éventuellement fécondé (sous l'effet des progestatifs). Aussi, la dernière 'sécurité' procurée par

certaines pilules oestro-progestatives provoque-t-elle l'avortement de l'ovule éventuellement fécondé. Dans ce dernier cas, la pilule est donc un mauvais refuge pour les bonnes consciences qui proclament qu'elles évitent l'avortement grâce aux contraceptifs.

La contraception est un tremplin pour l'acceptation de l'avortement.

La mentalité contraceptive dont nous avons parlé ci-dessus (9-3) conduira à mépriser la vie réelle du fœtus déjà formé après avoir méprisé la vie en puissance par la contraception. On sait que les campagnes en faveur de l'avortement ne sont lancées que lorsque 25% des femmes usent déjà de la pilule. L'enfant n'est plus désiré, il devient un danger, un poids mort, une plaie. Et ce danger est écarté plus sûrement par l'avortement que par la contraception^[4].

La contraception détruit l'amour humain.

L'amour vrai, qui diffère de la satisfaction temporaire de ses passions, se fonde sur la responsabilité. L'amour est un don réciproque de soi à l'autre. Il exige renoncement à soi-même, sacrifice de ses propres aises pour faire plaisir à celui qu'on aime. D'autre part, l'amour ne trouve pas son expression uniquement au plan corporel ; il est aussi et surtout union des cœurs et des esprits. Que retrouve-t-on de tout cela dans le comportement de ceux qui utilisent la contraception ? On dit qu'avant l'invention de la contraception, les hommes étaient irresponsables et que toute la responsabilité de la maternité retombait sur la femme. Maintenant, grâce à la contraception, même la femme devient irresponsable. Est-ce un progrès ?

La contraception conduit au mépris de la femme, épouse et mère.

La contraception enlève à la femme ce pour quoi elle est faite physiologiquement, psychologiquement, spirituellement. Dans toutes les civilisations, le respect et l'honneur rendus à la femme découlaient de son rang d'épouse et de mère, au point que celle qui ne pouvait être mère était méprisée. Enlever à la femme ce qui fait sa gloire et son honneur, c'est la réduire au rang d'un objet de plaisir, même si elle use volontairement de la contraception.

La pilule a-t-elle vraiment libéré la femme de ce mal ? Non, « *la contraception n'a pas libéré la femme, elle a libéré les hommes et chargé la femme d'une responsabilité permanente.* »^[5] Au même titre que la théologie de la libération est une idéologie fabriquée dans les pays riches et appliquées dans les pays pauvres, ainsi la libération de la femme par la contraception est-elle une idéologie forgée par des hommes et imposée aux femmes.

La contraception est le signe d'une société sénile.

La mentalité contraceptive manifeste le vieillissement d'une société. On vit alors dans une société de vieux avant l'âge pour de vieux égoïstes, d'où tout risque est éliminé, d'où toute œuvre d'éducation est bannie. On reste entre soi et on se tient chaud en attendant de mourir..... le plus tard possible. Or, c'est par ses enfants qu'une société se projette dans l'avenir. C'est le dynamisme de la vie qui enlève à l'homme cette peur du lendemain et qui l'engage à prendre des risques aujourd'hui pour les hommes de demain.

Source : Abbé François Knittel, **Cahiers Saint Raphaël n°86 (ACIM)**

Notes de bas de page

1. « Qu. : Peut- on admettre l'opinion de certains modernes qui nient que la fin première du mariage soit la procréation et l'éducation, ou qui enseignent que les fins secondaires ne sont pas essentiellement subordonnées à la fin primaire, mais sont également principales et indépendantes ? Rép. : Non. » (Décret du Saint-Office, 1^{er} avril 1944 ; D.S. 3838)
2. « Les plaisirs sont d'autant plus violents qu'ils accompagnent des opérations plus naturelles. » (II-II, 141, 4 c)
3. « La nature a uni certains plaisirs aux actes vénériens afin que les animaux ne se dispensent pas par paresse des actes nécessaires à la nature : ce qui arriverait s'ils n'y étaient portés par quelque plaisir. » (C.G., IV, 83, n°4180)
4. « La prévention de la contraception ; quel qu'en soit le procédé, oblige le couple à une vigilance sans défaut. (...) L'avortement, dans la mesure où il est légalisé et favorisé, apparaît comme une solution aisée. Il est moins contraignant de dire un jour oui à l'avortement que tous les jours non à la procréation. » (Régine Gablay, Réalités, avril 1973)
5. Dr Germaine Stag, *Le Monde*, 5 avril 1978

Source : laportelatine.org/formation/morale/que-reproche-leglise-a-la-contraception

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France